



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 3, numéro 7
Juillet-Décembre 2020
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

ALTERNANCE POLITIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : MYTHE OU REALITE

Junior KABUIKA TSHIPATA et Jonathan KABUIKA KANKUENDA

Respectivement Professeur Associé au Département des Sciences Politiques et Administratives à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC (junior.kabuika@upn.ac.cd) et Assistant de Premier Mandat au Centre de Recherche Interdisciplinaire de l'Université Pédagogique Nationale (CRIDUPN)/Kinshasa-RDC (jonathankabuika31.jk@gmail.com)

RESUME

Dans cet article, il ressort le pouvoir est l'enjeu autour duquel les acteurs en présence dans un champ politique luttent en permanence. Cet enjeu essentiel modifie en même temps le jeu. Ce pouvoir ainsi détenu, confère à son détenteur le droit de décider ou d'agir sur tel ou tel autre aspect conformément au principe de la séparation des pouvoirs en démocratie. La démocratie fonctionne sur base des règles de la pluralité d'opinions. Et ce sont ces opinions qui constituent la base des débats. En République Démocratique du Congo après plusieurs rendez-vous manqués en vue de l'alternance, la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2018 permet la mise en œuvre d'autres pratiques de gestion. Mythe ou réalité ? C'est autour de ce questionnement que la présente étude s'articule. Si l'usure au pouvoir corrompt avec une gestion exclusive, l'alternance permet par contre de proposer des alternatives en vue de la gestion inclusive.

Mots-clés : Alternance, Election, Etat, Démocratie, Pouvoir.

SUMMARY

In this article, it emerges that power is the issue around which the actors present in a political field struggle continuously. This important stake changes the game at the same time. This power thus held, allows its holder the right to decide or act on one or another aspect in accordance with the principle of the separation of powers in a democracy. Democracy operates on

the basis of the norms of plurality of opinions. And it is these various opinions that constitute the heart of the debates. In the Democratic Republic of Congo after several missed appointments for the alternation, the results of the 2018 presidential election allowed the establishment of other practices of management. Myth or reality ? It is around this issue that this study examines. If the attrition of power corrupts with exclusive management, alternation makes possible other alternatives for inclusive management.

Keywords : *alternation, election, State, democracy, power.*

INTRODUCTION

Tout pays se réclamant démocratique repose sur le principe notamment de la pluralité d'opinions. Ce principe cardinal fait à ce que la compétition puisse déterminer tout accès au pouvoir. Il s'agit bien là des élections. Les élections permettent le choix des gouvernants par la masse populaire en vue de la conduire vers un mieux-être souhaité en lieu et place du suicide collectif. Les problèmes de sociétés devenant complexes et face aux enjeux et défis, les élus jouissent de souveraineté leur accordée par la magie des élections.

Le pouvoir corrompt, aliène, rend fou et l'absolu corrompt, aliène et rend absolument fou. Car le pouvoir ne produit pas que d'effets souhaités, d'autant plus que son utilisation abusive ne peut que produire des effets corrosifs et inattendus. C'est dans cette logique que le célèbre principe de Charles de Montesquieu de « séparation des pouvoirs » énoncé dans *L'esprit des lois* où le pouvoir doit arrêter le pouvoir trouve tout son sens où en même temps le pouvoir doit être détenu par des mandataires bien contrôlés par les règles énoncées et admises par tous.

Si au sein de l'Etat, certaines forces en présence vont au-delà du cadre existant pour accéder au pouvoir, il ne reste pas moins que les principes impersonnels vont dans le sens complet de la création des institutions articulées et coordonnées se référant en même temps au fondement du pouvoir, au choix des gouvernants, à leur structure et limitation.

La République Démocratique du Congo, ayant été plusieurs fois soumise à des pratiques ne lui a pas permis d'expérimenter la passation citoyenne du pouvoir au sommet de l'Etat, l'issue de l'élection présidentielle en 2018 matérialisa ce vœu. C'est ce qu'on identifie par alternance. Il s'agit donc d'offrir au peuple une autre gouvernance dans la conduite de l'Etat.

Ainsi, dans son sens large, l'Etat désigne une collectivité organisée ayant comme support sociologique la nation considérée comme une nouvelle vision de vie commune. En son sens restreint, l'Etat se définit comme une société politique où les relations entre gouvernants et gouvernés impliquent un certain consentement et une certaine contrainte. Présenté sous forme d'une réalité sociologique, l'Etat se confond à un groupement humain fixé sur un territoire déterminé et dans lequel un ordre à la fois social, politique, économique et juridique orienté vers le bien commun est établi et maintenu par une autorité munie du pouvoir de contrainte et reconnue sur la scène internationale.

D'une manière générale, l'Etat est une entité souveraine qui correspond à la fois à une communauté politiquement organisée et à des institutions exerçant un contrôle sur un territoire et sur une population.

L'Etat est donc né du besoin de protéger les droits individuels et collectifs des citoyens d'une communauté. Mais l'Etat congolais tel qu'il se présente aujourd'hui, est la résultante d'un mimétisme de la métropole coloniale. Les élites gouvernantes ont été poussées à cet effet, à adapter « l'Etat congolais sur base du référentiel occidental ».¹ En cette même idée, il faudra opérer alternance afin de permettre à l'Etat congolais de s'adapter à ses besoins. Une population et un territoire ne suffisent pas pour constituer un Etat.

Il faut, en outre, des gouvernants qui exercent effectivement le pouvoir politique sur l'ensemble du territoire national et de la population, et reconnus voire acceptés dans le concert des nations. Ainsi, la puissance

¹ CORNU L., *Une autre République. 1791 l'occasion et le destin d'une initiative républicaine*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 36.

publique désigne l'ensemble des organes ayant pour fonction de gouverner, de légiférer et de rendre justice (dire, lire le droit). C'est ce que les marxistes désignent par le vocable « appareils de l'Etat ». Seules les élections deviennent le moyen par excellence dans une démocratie pour prétendre détenir le pouvoir au nom de la population. Et l'alternance permet mieux de nouvelles expériences.

En effet, à l'aide des paradigmes du statuquo et critique autour d'une analyse stratégique des acteurs face aux jeux et enjeux du pouvoir, soutenus par les documents écrits au même titre que les faits observés, nous sommes parvenu à construire l'essentiel de cette étude. Essentiellement orientée sur la problématique du pouvoir, les questions relatives au mode d'accès y ont été abordées de l'apprentissage sous la colonisation à l'alternance obtenue.

I. PERCEPTION DU POUVOIR POLITIQUE

Le pouvoir, qu'il soit politique ou pas, s'acquiert. Accéder au pouvoir politique oblige le recours à certaines pratiques ou moyens. Le pouvoir de l'Etat est celui qui s'exerce par une classe dirigeante détenant la coercition légitime. Son mode d'accession dépend d'un pays à un autre.

Le pouvoir de l'Etat ou le pouvoir politique est exercé par les gouvernants et les gouvernés qui obéissent. C'est un comportement que désire obtenir une personne et un groupe de personnes de la part d'un ou de plusieurs autres personnes.

Généralement, le pouvoir se manifeste par la contrainte et est fondé sur une multiplicité d'éléments tels que la peur, la crainte, les nécessités de survie, la superstition, la séduction.

Sous sa dimension institutionnelle, le pouvoir se définit par rapport aux types de collectivités ou de groupes dans lesquels il s'exerce. Dans ce cas, est pouvoir politique, le pouvoir qui s'exerce dans la société globale (Etat) par opposition à celui qui s'exerce dans les collectivités et groupes particuliers (entreprises, tribus, églises, famille).

Ensuite, le pouvoir politique est un pouvoir souverain. Cela signifie qu'il n'est pas limité par un pouvoir supérieur. Il décide en dernier ressort. La seule limitation peut venir des accords et compromis qu'il passe avec d'autres pouvoirs politiques pour régler leurs différends, résoudre certains difficultés et problèmes communs. Pour cela, ils acceptent de limiter leurs compétences respectives.

En définitive, le pouvoir politique correspond au pouvoir exercé par les autorités d'une société globale, disposant seules du caractère souverain, toutes les autres collectivités et organisations ainsi que leurs pouvoirs leur étant subordonnés.

Dans la dimension substantialiste du pouvoir appelée aussi instrumentale, le pouvoir politique est considéré comme une chose, une sorte de capital détenu par un individu ou une classe sociale. L'on parlera, par exemple, du pouvoir politique de la bourgeoisie, des luba, etc. au même titre que les biens de production ou de la monnaie. Il permet de se procurer des bénéfices matériels ou autres, résultant de l'organisation établie, et, est susceptible d'accumulation ou de dilapidation.

Dans la perceptive interactionniste, le pouvoir est une relation entre deux ou plusieurs acteurs, individus ou collectifs. *A* a du pouvoir sur *B* dans la mesure où *B* opère une action qu'il n'aurait pas effectué sans la relation avec *A* et qui revêt la modalité d'une injonction lorsqu'une menace de sanction est assortie au refus d'obtempérer. Le pouvoir sur quelqu'un est une simple influence lorsqu'il fonde au contraire sur la persuasion, la promesse d'une récompense ou encore la manipulation d'information ou trafic d'influence.

A représente la catégorie des gouvernants, *B* la catégorie des gouvernés et la sanction, la menace d'utilisation potentielle de la force physique ou coercition de la puissance publique.

La combinaison de ces trois dimensions permet de rendre compte des phénomènes effectifs et de la spécificité du pouvoir politique impliquant :

- l'existence d'une société globale souveraine ouverte à d'autres comme cadre d'expression ;

- l'existence dichotomique des acteurs sociaux, appelés opérateurs politiques, d'un côté des gouvernants à défaut des personnes influentes en raison de leur capacité ou de leur position, qui par conséquent, utilisent la force physique légale et procèdent à l'allocation des ressources. D'un autre côté, des gouvernés dont les uns sont des fidèles, des clients, des sympathisants qui obéissent parce qu'ils jugent cela légitime, tandis que les autres refusent d'obéir pour des raisons évidentes d'intérêt politique ;
- la finalité des relations du pouvoir politique est double : elle consiste soit à maintenir et à faire évoluer un ordre social déterminé, soit à combattre l'ordre existant pour la réforme, soit remplacer par un autre ordre.

De tout ce qui précède, il sied de rappeler que dans toutes sociétés, le pouvoir n'est pas libre. Ce pouvoir est réglementé par un certain nombre de procédures et soumis à la règle de droit, ou un cadre juridique qu'est la Constitution : c'est de là que découle le statut du pouvoir dans l'Etat.

Cette Constitution a pour objet de réduire le domaine de l'arbitraire et les inégalités, déterminer l'organisation des pouvoirs publics, fixer la liste des droits et libertés individuelles des citoyens d'un Etat. Mais il reste néanmoins admis que ce cadre n'est toujours pas respecté pour diverses raisons, notamment politiques en vue de la cohésion sociale.

II. AUTOUR DE L'ACQUISITION DU POUVOIR

On ne naît pas détenteur du pouvoir politique, mais on le devient. Mais, dans les types de pouvoir royal, celui-ci reste l'apanage d'une caste à un certain niveau. Et pour contrer la toute-puissance de la famille royale régnante, son pouvoir est contrôlé par un système où l'entrée doit être décidée par la compétition électorale. D'où les monarchies constitutionnelles, avec un roi (ou reine) qui règne sans gouverner.

Il s'agit donc de savoir comment on devient Chef de l'Etat, Parlementaire, etc. Hormis la violence ou l'antique tirage au sort opéré sous le regard divin, plusieurs moyens d'accéder à une position de pouvoir, dans

l'appareil de l'Etat national ou local relèvent nécessairement de l'hérédité, de la cooptation, de la nomination ou des élections, de la conquête armée, etc.

Le pouvoir politique en tant qu'instrument regroupant tous les moyens de domination, s'obtient soit selon le mode non-électoral, soit selon le mode démocratique ou électoral. Le mode non-électoral est d'après certains auteurs, synonyme du mode dictatorial. Mais il l'est, lorsque l'on passe outre mesures pré-adoptées car tout moyen non électoral ne l'est pas forcément. C'est pourquoi, il y existe des modes non-électoraux codifiés (monarchies constitutionnelles=hérédité) et non codifiés (dictature pure et simple=coup d'Etat).

III. CONTOUR SUR LES ELECTIONS EN RDC

En RDC, la pratique électorale date de l'ère coloniale.² Elle sera par la suite bloquée sous le règne du Maréchal pour refaire concrètement surface plusieurs décennies après. Ce sont les négociations entre Congolais relancées dès 2001 ayant abouti à la signature de l'accord global et inclusif (17 décembre 2002) et la promulgation de la Constitution de la transition (4 avril 2003) en vue, non seulement, de partager équitablement les postes (2003–2006), mais aussi, de réunifier le pays, qui ont posé le fondement de légitimation du prochain pouvoir.

D'où le référendum constitutionnel de 2005 ayant conduit à la promulgation de la Constitution le 18 février 2006. C'est sur cet élan que les élections de 2006 (financées par la communauté internationale), 2011 et 2018 (financées par les contribuables congolais) furent organisées, coupant ainsi le mythe visible de légitimité octroyée et négociée en dehors du souverain primaire.

III. 1. Premiers pas congolais à la pratique électorale

La démocratie en RDC tire ses origines en matière électorale depuis l'ère coloniale peu avant l'indépendance. Ainsi, les élections municipales et locales furent organisées à cet effet en 1957 et 1959. L'objectif fut d'initier le

² KABUIKA Jr., *Interventionnisme de l'Occident en RDC : chance ou obstacle à la démocratie ?*, dans *Maisha, Revue Congolaise des Arts*, n°8 octobre 2013, Kinshasa, p. 81.

peuple congolais à la démocratie à l'occidentale à partir de la base. Cette préparation n'eût pas de bases solides d'autant plus que les colonisateurs n'avaient nullement soumis les colonisés au travail de conception. D'où l'adage célèbre « Pas d'élite pas d'ennuis ».

C'est au travers de cette réalité que tous les ingrédients furent bien sélectionnés pour faire exploser le pays avec de nouveaux dirigeants manipulables à souhait. Dans cette liste, il y a entre autres le premier coup d'Etat de Mobutu avec son Gouvernement des commissaires généraux, la révolte de la Force Publique, les sécessions katangaise et du Sud-Kasaï, l'arrestation, la torture suivies de l'assassinat de Patrice-Emery Lumumba, etc.

III. 2. Préparation de l'indépendance

La pratique démocratique a été maintenue durant les premiers moments de l'accession du pays à l'indépendance le 30 juin 1960. En mai 1960, les élections législatives et présidentielles au second degré furent organisées en juin. L'objectif à ce niveau fut de préparer le pays à l'indépendance fixée au 30 juin.

C'est l'issue de ces élections qui porta Joseph Kasa-Vubu au poste du premier Président de la République et propulsa, à cet effet, Patrice-Emery Lumumba au poste du Premier-Ministre suite à sa majorité parlementaire. Mais la gestion du pouvoir entre les deux têtes de l'Exécutif national fut névralgique avec une Constitution inadaptée et surtout imposée face aux turpitudes constatées. La non maîtrise des dossiers dans les négociations économiques pour le portefeuille de la jeune République continue jusqu'à ces jours à peser lourd voire trop lourd sur l'ensemble du pays. D'où l'épineux contentieux belgo-congolais.

III. 3. Vers la fin du règne de Kasa-Vubu

A ce niveau, les élections législatives et provinciales furent organisées. L'issue des élections législatives porta la Convention Nationale du Congo (CONACO), parti de Moïse Tshombe en tête, avec 122 sièges sur 167 au Parlement. Ainsi, le Président Joseph Kasa-vubu refusa de nommer ce

dernier à la tête du Gouvernement, ce en dépit, de sa majorité constatée au Parlement. Ce refus fut à la base de la crise politique prochaine, ayant mené au coup d'Etat du 24 novembre 1965.

Ces élections furent à la base d'un conflit entre les deux têtes de l'Exécutif national. C'est dans ces conditions que le coup d'Etat du Haut Commandement de l'Armée sous la direction du Général Mobutu intervint le 24 novembre 1965, après la crise mal gérée par Evariste Kimba, pressenti Premier-Ministre.

Comme il l'avait fait en 1960 contre le Premier-Ministre Patrice-Emery Lumumba, le Président de la République Joseph Kasa-Vubu entreprit d'éliminer son adversaire aux prochaines élections présidentielles. Il mit fin au Gouvernement Moïse Tshombe alors que celui-ci devait rester en place jusqu'aux élections présidentielles, conformément à la Constitution de Luluabourg.

Cette Constitution avait organisé un régime présidentiel. Il nomme à sa place un Premier-Ministre non issu de la majorité parlementaire, Evariste Kimba. Celui-ci ne reçut pas l'investiture des Chambres, à deux reprises. La destitution de Moïse Tshombe fut jugée anticonstitutionnelle par le Parlement réuni en Congrès. Mais le Président de la République Joseph Kasa-Vubu fit la sourde oreille.

Les élections en cette année furent organisées conformément à la Constitution de Luluabourg et au Décret-loi du 6 octobre 1964 portant organisation des élections nationales et provinciales.

III. 4. Mobutu face à la légitimation de son pouvoir

La période allant de 1970 à 1987 a vu les élections s'organiser. Mais seulement, il s'agissait des élections passées dans les conditions d'un pouvoir fonctionnant sous un système de parti unique. Les élections (notamment présidentielles) sous la deuxième République n'avaient rien de compétitions. Elles avaient pour objectif de légitimer le pouvoir du Président-Fondateur du MPR. Ainsi, cette période fut celle de la Guerre Froide où tout était permis au Président Mobutu considéré comme gendarme luttant contre le communisme menaçant l'Afrique centrale.

En vue de renforcer et de conserver de façon pérenne son pouvoir dirigeant, la Constitution en vigueur, celle de 1967, après s'être érigée « en rupture quasi-totale, précise Toengaho F.,³ avec le système démocratique mis en chantier depuis l'accession du pays à l'indépendance », a été soumise par le Président Mobutu à d'intempestives et fréquentes « modifications ». Soit 18 fois de 1970 à 1990.⁴

Face ainsi au chaos généralisé, les malaises internes associés au changement de la géopolitique internationale consécutivement à la fin de la Guerre Froide, tout pouvoir à image dictatoriale devrait se muter vers la pratique démocratique. Les élections, devenant ainsi le moyen par excellence d'accession au pouvoir. Pour ce faire, une transition devenait nécessaire en vue de la préparation dans une logique de partage équitable et équilibré du pouvoir entre parties prenantes. D'où la Conférence Nationale Souveraine comme cadre ayant négocié le passage de la deuxième République à la troisième en passant par une transition de consensualité. Elle fut la plus longue en Afrique avec plusieurs événements et trois Chefs d'Etat dont l'un (Mobutu) fut décédé après avoir été chassé au pouvoir par l'autre (Laurent-Désiré Kabila) aussi décédé et remplacé par celui-là (Joseph Kabila) qui a conduit le peuple au rendez-vous électoral en 2006 ; 2011 et 2018.

IV. AINSI SONNA LE GLAS !

Après plusieurs rendez-vous manqués de la mise en place de la troisième République, les élections de 2006 marquèrent un nouvel élan démocratique. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'apport de la communauté internationale dans l'organisation des élections de 2006. Après leur organisation sans l'assistance des habituels bailleurs, l'issue des élections de 2011 déboucha sur la rupture de confiance tant sur le plan interne qu'externe. D'où la nécessité à la recherche de la paix.

³ TOENGAHO F., *Les Constitutions de la République Démocratique du Congo. De Joseph Kasa-Vubu à Joseph Kabila*, PUC, Kinshasa, 2008, p. 16.

⁴ KABUIKA P. et KABUIKA Jr., « Les révisions de la Constitution de 1967 : Facteur de renforcement du pouvoir par le Président Mobutu », dans CRUPN, n°057c, Octobre-Décembre 2013, Kinshasa, p. 1.

IV. 1. Détermination des partenaires

L'issue de la période de Transition (2003-2006), conduisit le pays à la troisième République. Celle-ci, est donc fondée sur la Constitution promulguée le 18 février 2006. Pour Ndaywel I.,⁵ sur le plan politique, « la troisième République devrait, non seulement, parachever la construction de l'architecture institutionnelle, mais aussi, réaliser le progrès économique ».

C'est dans cette optique que le pays recourut à la contribution de la Chine pour la réalisation de cinq chantiers (infrastructures, emplois, eau et électricité, éducation, santé). Car « l'Afrique selon Nguyen E.,⁶ est devenue un nouvel enjeu chinois ». Cette décision courageuse de la part des Congolais fut sans pardon auprès des partenaires traditionnels de la RDC.

Il sied, cependant, de rappeler que les élections de 2006 furent sous haute surveillance et aide de la communauté internationale, reflétant pour reprendre ainsi Nzongola G.,⁷ la tutelle internationale. Le budget général de ces élections fut largement soutenu par cette dernière. Cette situation réduisit la souveraineté de l'Etat. Raison pour laquelle, tout projet pour le pays devrait passer à travers ce circuit. C'est pourquoi, l'ambitieux programme du Président élu connu de matraquages par l'Occident. Ce dernier utilisait, à cet effet, ses Institutions Financières Internationales, médias, et certains de ses comparses locaux.

IV. 2. Balbutiements

Après avoir passé un mandat de cinq années au pouvoir avec un processus électoral inachevé, le pays fut aux rendez-vous électoraux en 2011.⁸ Durant la première législature (2006-2011), le pays fut selon

⁵ NDAYWEL I., *Histoire du Congo. Des origines à nos jours*, Le Cri/Afrique Editions, Bruxelles-Kinshasa, 2011, pp. 251-252.

⁶ NGUYEN E., *Les relations Chine-Afrique ? L'Empire du Milieu à la conquête du continent noir*, Studyrama Perspectives, Paris, 2009, p. 125.

⁷ NZONGOLA G., *La faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2015, pp. 341-346.

⁸ MASHINI J.C., *Gouvernance en RD Congo. Regard et témoignage*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 39.

Boniface P. et Védrine H.,⁹ « un haut lieu de diverses guerres, prêt à être balkanisé ».

C'est donc dans ce climat de guerre et de méfiance profondes que les élections se sont tenues le 28 novembre 2011 sans assistance financière de la communauté occidentale ayant financé celles de 2006. Habitué à l'inachèvement, ce processus électoral a posé encore des problèmes. Les élections de 2011 ont été organisées sur base de la Constitution du 18 février 2006 révisée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution. La grande innovation fut celle du changement de l'élection présidentielle de deux tours à scrutin unique. Ainsi, le Président Joseph Kabila candidat à sa propre succession fut élu à la majorité simple pour un second mandat constitutionnel non renouvelable.

Cette victoire fut fortement contestée par ses adversaires dont le leader de l'UDPS Etienne Tshisekedi. C'est ici qu'il faut rappeler comment la souveraineté de l'Etat a été battue en brèche. Ainsi, l'on a constaté comment l'on donnait de plus en plus de la notoriété aux conclusions des observateurs internationaux. Il y a lieu même de constater qu'il fut sur fond de chantages bradant la souveraineté du pays que le nouveau Président élu fut reconnu par la communauté internationale.

Plusieurs concessions d'ordre économique ont été sûrement effectuées, bradant les réserves productrices du pays. Ainsi, en lieu et place de la promotion de la démocratie, les pays occidentaux continuent par le biais de la mondialisation militarisée d'entretenir des tensions.

C'est dans cette logique qu'Amin S.,¹⁰ précise ce qui suit : « la rhétorique qui prétend que les puissances occidentales cherchent à promouvoir la démocratie est mensonge pur et simple ». Car, à la suite de

⁹ BONIFACE P. et Védrine H., *Atlas des crises et des conflits*, Armand Colin/Fayard, Paris, 2009, p. 65.

¹⁰ AMIN S., *Clivage Nord-Sud : l'impérialisme aujourd'hui*, in *Alternatives Sud*, Volume 23-2016/2, *Obsolète, le clivage Nord-Sud ? Points de vue du Sud*, CETRI/Syllepse, Louvain-la-Neuve/Paris, 2016, pp. 133-135.

Shivji I.,¹¹ « toutes leurs expressions ne sont que anti-démocratiques ».

Face au besoin de lutter contre les conflits armés au pays et au regard de la non organisation des élections dans le délai constitutionnel, la gestion consensuelle du pouvoir devenait une nécessité. C'est dans ce cadre que « Samy Badibanga et Bruno Tshibala »,¹² furent respectivement nommés Premier-Ministre selon les Accords signés le 18 octobre 2016 à l'issue des négociations tenues à la Cité de l'Union Africaine sous la facilitation du Togolais Edem Kodjo et le 30 décembre 2016 au Centre Interdiocésain sous la facilitation des Evêques catholiques réunis autour de la CENCO. Cela permit des glissements, ayant abouti à l'organisation des élections le 30 décembre 2018 sans la participation de la diaspora.

L'issue de ces élections financées par les contribuables congolais, a été déterminante pour l'avenir du pays. A cet effet, le candidat Président de la République ayant été présenté par le régime en cours ne remporta pas la majorité des voix pour être proclamé vainqueur.

IV. 3. En ce qui concerne les acteurs...

Certes, les élections sont une période permettant le renouvellement de la classe dirigeante, et surtout, de la vision proposant ainsi de nouvelles politiques publiques. Car les actions des gouvernants sont évaluables en fonction des retombées de leurs décisions, celles-ci étant tout ce qu'elle (classe dirigeante) décide ou non de faire en termes d'actes et non actes.

Cette opération dite « alternance » peut soit renforcer la classe en cours (avec ou sans les mêmes personnalités), d'où le changement dans la continuité, soit rompre d'avec la classe en cours (c'est donc le changement dans la rupture). Deux thèses donc s'opposent quant à ce : il y a d'un côté les privilégiés et avantageux du système et de l'autre les écartés. C'est ce qui

¹¹ SHIVJI I., *La démocratie : instrument de domination ou d'émancipation du Sud ?*, in *Alternatives Sud*, Volume 23-2016/2, *Obsolète, le clivage Nord-Sud ? Points de vue du Sud*, CETRI/Syllepse, Louvain-la-Neuve/Paris, 2016, p. 113.

¹² Tous ressortissants de l'UDPS, faisant partie de l'opposition.

explique la compétition entre les « wumela »¹³ et « yebela »¹⁴ en perspective des élections de 2018.

Si durant les deux derniers cycles (2006 et 2011), le pays a fonctionné selon la vision d'une même classe autour du Président Joseph Kabila, 2018 sonna le glas du changement structurel. C'est ce qui conduit après plusieurs tentatives (hélas ratées !) du précité de se représenter candidat Président de la République, de récolter échec de son candidat présenté de continuité. Qu'est-ce qui fut à la base ? Ce sont l'usure du pouvoir et les politiques publiques contreproductives !

IV. 4. Pouvoir mérité ou cédé ?

Depuis son accession au statut international d'Etat, la RDC n'a jamais expérimenté la pratique de passation pacifique et citoyenne du pouvoir entre le Président de la République sortant et entrant. Le premier (Kasa-Vubu) porté au pouvoir par voie électorale a été, avant sa mort précipitée, chassé par un coup d'Etat militaire. Le deuxième (Mobutu) sera lui aussi contraint à la mort après son éviction par la même pratique l'ayant conduit au sommet de l'Etat. Le troisième (Kabila Sr), ayant été porté au pouvoir par viol constitutionnel, après avoir été lâchement assassiné dans son bureau de travail, n'aura jamais vu son successeur. Le cinquième (Tshisekedi Jr ;) par contre (l'actuel) porté au sommet de l'Etat par élection, sera le seul d'avoir serré la main de son prédécesseur, Kabila Jr (le quatrième) devenu partenaire dans le cadre de coalition pour fin de gestion concertée dans le cadre de la majorité parlementaire.

Le régime politique tel qu'énoncé par la Constitution en vigueur dispose que le Président de la République ne peut que nommer le premier-ministre au sein de la majorité constatée au sein de l'Assemblée Nationale. Il (Président de la République) est confortable lorsque celle-ci est à sa cause ; au cas contraire, il est tenu soit de cohabiter soit de coaliser. C'est cette

¹³ Il s'agit ici des membres de la mouvance au pouvoir à la recherche de la conservation du pouvoir.

¹⁴ Il s'agit ici de tous ceux qui s'opposaient à renouveler confiance à la mouvance au pouvoir constitués essentiellement des opposants au régime de Joseph Kabila.

dernière équation qui fut appliquée au cas de l'alternance ainsi obtenue d'autant plus que le Président n'avait pas la majorité des députés nationaux avec lui. D'où la coalition FCC¹⁵–CACH.¹⁶ En réalité, en lieu et place d'une évolution parfaite, cette coalition avec les acteurs en présence fit montre de la cohabitation.

Face à la boulimie du pouvoir associée à la nostalgie de l'ancienne classe dirigeante, le nouveau Chef de l'Etat fut contraint après « humiliations subies » de rompre ladite coalition, et créant en même temps sa structure dite « Union Sacrée ». Tout ceci, à la suite des consultations qu'il avait entreprises autour de différentes forces sociopolitiques les plus représentatives à partir du mois d'octobre 2020. Il s'en est suivi la requalification de la majorité parlementaire avec les mêmes acteurs autour du Chef de l'Etat, accompagnée également de la reconfiguration de l'espace politique (nouveau Bureau de l'Assemblée Nationale, nouveau premier-ministre, nouveau Bureau du Sénat,...).

Quel avenir donner à cette alternance (sinon nouveau pouvoir) obtenue sur fond du sang où les mêmes acteurs d'hier après avoir déconstruit l'Etat sont encore présents ? A la première vue, il y a plus qu'à craindre qu'à espérer sur ce nouveau pouvoir au sujet du mariage contrenature avec aussi les mêmes pratiques fossoyeuses. Les chaos et dépérissement généralisés de ce pays, sont la résultante des effets d'hystérèse. Ces effets sont à trouver dans les pratiques occultes des prédateurs étrangers et locaux. Les premiers dès la traite négrière, avaient préparé des recettes de domination-exploitation qui, du reste, face aux platitudes de nos vils dirigeants, ont été maintenues voire renforcées par les seconds. Celles-ci, étant à la base des conflits çà et là et alimentés par les mêmes dirigeants (toute catégorie intégrée) pour fin des positionnements politiques dans le simple but des besoins alimentaires, doivent être courageusement et collectivement démantelées. D'où la politique sans vision prospective de « ôtes-toi que je m'y mette ».

¹⁵ Front Commun pour le Congo, méga plate-forme autour de Joseph Kabila.

¹⁶ Cap pour le Changement, plateforme politique autour de Félix-Antoine Tshisekedi.

L'alternance obtenue après plusieurs rendez-vous manqués et avec un partenariat déséquilibré en termes des ambitions et objectifs, ne peut produire des effets de développement attendus, que dans la seule condition d'engranger des politiques publiques allant dans le sens de « peuple d'abord ». Le « peuple d'abord » doit être doté d'un contenu pour ne pas rester un simple slogan creux.

Pour ce faire, il doit devenir notre mythe et rêve afin d'en faire statut pour réalité. Et le nouveau Président de la République a tous les atouts pour ce faire, car si l'odeur de son ancien partenaire politique privilégié (devenu opposant) continue à se faire sentir dans le chef de ses nouveaux proches dans le cadre de la majorité parlementaire, lui, il la détient derrière la population. Cette population attend voir ses problèmes être transformés en outputs souhaités. Si autant, il faut imprimer une nouvelle marque de gestion à l'intérieur, nous « désinfectant de l'ancienne odeur du père », il reste aussi admis qu'il faut suspecter les ovations et yeux doux des religieux (surtout catholiques) et de ceux qualifiés intelligemment « bailleurs des fonds », qui ne sont que des « marabouts ou marchands de développement » alors virtuel.

Née de la volonté concertée de grandes puissances dans le cadre de la mondialisation et sur base de la rationalité technoscientifique, la RDC, par contre, dans son évolution en a tourné le dos. C'est ce qui justifie sa débâcle ! La réussite de cette alternance réside aussi sur la valeur des travaux objectifs des sciences tous azimuts. Cette tâche est éminemment politique et d'Etat et ne peut qu'être logiquement exécutée par les Congolais en lieu et place de la procuration et de l'importation aveugle.

Si Confucius avait énoncé que « le savant doit faire le roi, et vice-versa », c'est parce que ce sont les sciences qui inventent la société. Cette alternance doit rompre d'avec les infernales pratiques passées allant dans le sens de la fuite des capitaux et des cerveaux productifs n'ayant conduit qu'à faire des sciences de caresse, devenant antisociales.

CONCLUSION

Le pouvoir est cette faculté permettant à une personne la matérialisation de ses projets. En démocratie, tout cela se passe dans un cadre de compétition selon les règles prescrites. Toute personne remplissant les critères peut détenir le pouvoir politique d'autant plus que le pouvoir s'acquiert. C'est pour cette raison que l'Etat au sens moderne a été créé en vue de la gestion des libertés personnelles voire collectives au-dessus desquelles, il y a un droit impersonnel. C'est donc le passage de la jungle à l'Etat.

Bien que la domination durant notamment la colonisation est fondée sur la loi du plus fort sans consentement des dominés, par contre en démocratie, cette domination devient voulue, acceptée selon les principes tracés et à intervalles bien retenus. C'est ce qui fait qu'après élections, l'on puisse distinguer les personnes formant la majorité au pouvoir et celles s'opposant à ladite majorité.

Si les premières ont directement et effectivement le pouvoir, les autres par contre bien que constituant la classe dirigeante, ont indirectement le pouvoir. Et si en même temps les deux font partie des gouvernants, la population fait donc partie de la classe des gouvernés. Le pouvoir tournant autour des enjeux répondant aux jeux, la classe au pouvoir cherche à y rester suivant la démarche fonctionnaliste, pendant que celle à l'écart cherche à y entrer tout en se servant de la critique pour rupture. C'est à cet exercice et en perspective de l'élection de 2018 que la lutte pour le pouvoir se livra en RDC.

En effet, après son accession au statut international d'Etat en 1960 à la suite d'un apprentissage sans fondement de la démocratie, le pays fit face aux intransigeances prédatrices internes et surtout occidentales. Tout ceci, ne permit pas au nouvel Etat un bon fonctionnement jusqu'à la matérialisation du coup d'Etat militaire de 1965. Si alternance au sommet de l'Etat fut effective, mais celle-ci ne fut pas codifiée. C'est dans cette même logique que ce pouvoir conduisit sans partage les affaires publiques jusqu'à son issue en 1997. Le nouveau leader, lui aussi, arrivé au pouvoir par les mêmes pratiques

non codifiées et soutenu par l'Occident et certains pays africains, sera succédé sans la matérialisation de l'alternance politique en ce qui concerne le passage de la deuxième République à la troisième.

Il y a lieu de préciser que la nouvelle ère politique partit du nouveau pouvoir dès 2001. Celui-ci mit fin aux partitions du pays jusqu'à l'organisation des élections partiellement générales en 2006, à l'issue de la transition 1 + 4. Le même élan fut maintenu en 2011 et 2018. L'année 2018, est celle dite de l'alternance avec la fin du mandat constitutionnel du Président de la République en cours. C'est ce qui permet de matérialiser cette alternance en 2019 avec la proclamation comme élu Président de la République, l'opposant au pouvoir précédent.

Si le pouvoir précédent était reconnu pour des pratiques contre productrices, il fallait alors aboutir à un changement dans la rupture. Mais les réalités électorales ont démontré le contraire. C'est ce qui aboutit au changement dans la continuité avec une coalition gouvernementale selon le principe les relations tout en se défaisant se font aussi et vice-versa.

Dans cette logique, si au sommet, il y a renouvellement, la bonne alternance doit être celle autour des politiques et pratiques à proposer. Il s'agit tout simplement de dynamiser les anciennes pratiques ayant fait de ce pays un territoire d'extraction des matières premières pour les intérêts obscurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMIN S., *Clivage Nord-Sud : l'impérialisme aujourd'hui*, in *Alternatives Sud*, Volume 23- 2016/2, *Obsolète, le clivage Nord-Sud ? Points de vue du Sud*, CETRI/Syllepse, Louvain- la-Neuve/Paris, 2016.
- BONIFACE P. et Védrine H., *Atlas des crises et des conflits*, Armand Colin/Fayard, Paris, 2009.
- CORNU L., *Une autre République. 1791 l'occasion et le destin d'une initiative républicaine*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- KABUIKA Jr., *Interventionnisme de l'Occident en RDC : chance ou*

-
- obstacle à la démocratie ?*, dans *Maïsha, Revue Congolaise des Arts*, n°8 Kinshasa, octobre 2013.
- KABUIKA P. et KABUIKA Jr., « Les révisions de la Constitution de 1967 : Facteur de renforcement du pouvoir par le Président Mobutu », dans *CRUPN*, n°057c, Kinshasa, Octobre-Décembre 2013,.
 - MASHINI J.C., *Gouvernance en RD Congo. Regard et témoignage*, L'Harmattan, Paris, 2014.
 - NDAYWEL I., *Histoire du Congo. Des origines à nos jours*, Le Cri/Afrique Editions, Bruxelles- Kinshasa, 2011.
 - NGUYEN E., *Les relations Chine-Afrique ? L'Empire du Milieu à la conquête du continent noir*, Studyrama Perspectives, Paris, 2009.
 - NZONGOLA G., *La faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo- Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2015.
 - SHIVJI I., *La démocratie : instrument de domination ou d'émancipation du Sud ?*, in *Alternatives Sud*, Volume 23-2016/2, *Obsolète, le clivage Nord-Sud ? Points de vue du Sud*, CETRI/Syllepse, Louvain-la- Neuve/Paris, 2016.
 - TOENGAHO F., *Les Constitutions de la République Démocratique du Congo. De Joseph Kasa-Vubu à Joseph Kabila*, PUC, Kinshasa, 2008.